



N° 2/2018

## Compte-rendu du Conseil municipal du 8 février 2018

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09/01/2018.
2. Délibération : Autorisation de signature de la convention de mutualisation de la collecte et la vente des certificats d'économies d'énergie.
3. Délibération : Approbation de l'arrêt du projet de SCoT Nord Doubs.
4. Délibération : Autorisation d'exploitation d'une carrière.
5. Délibération : Vote des subventions aux associations.
6. Questions diverses.

### **Présents :**

PACQUOT Nicolas, Maire  
BALLAY Marielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
COPPI Roger, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
GAZEAUX Olivier  
DAYT Thierry  
DESSENNE Christophe  
FIEROBE Anthony  
PESSONNEAUX Claude  
QUELLEC Annik  
COULON Philippe

### **Absents excusés :**

BERNARDIN Yvelyne, pouvoir à COULON Philippe  
HUMBERT Thierry

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09/01/2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Autorisation de signature de la convention de mutualisation de la collecte et la vente des certificats d'économies d'énergie**

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

PMA est désigné en tant que dépositaire commun pour son compte et celui des communes incluses dans son territoire. A ce titre, il organisera la collecte et la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.

La convention a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la collectivité bénéficiaire des CEE, confie à PMA la mission de collecte et de valorisation des CEE issus d'opérations réalisées sur ses biens propres.

Elle fixe aussi, d'une part, l'engagement de PMA concernant l'affectation financière du résultat de la vente des CEE susceptibles d'être délivrés, et d'autre part, les engagements du bénéficiaire sur ces opérations d'énergie.

Cette convention permettra à la commune de diminuer le coût des 2 dossiers suivants :

- 2<sup>ème</sup> tranche de l'éclairage public
- changement de la chaudière de l'ASCE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

## **3. Approbation de l'arrêt du projet de SCoT**

Ce sujet est reporté à la prochaine séance. Il convient de demander des précisions sur un certain nombre d'éléments, notamment sur les impacts dans notre commune (nombre maximal de constructions par an, ...)

## **4. Autorisation d'exploitation d'une carrière**

Par arrêté en date du 20 décembre 2017, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique présentée par la société Granulas de Franche-Comté pour l'exploitation (renouvellement et extension) d'une carrière de roches calcaires à Bart, Dung et Présentevillers.

La commune d'Etouvans étant située dans un rayon de 6 km fixé par la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette demande.

## 5. Vote des subventions aux associations

Club de l'Amitié	100.00 €
Anciens Combattants	100.00 €
DF BMX	100.00 €
ACCA	250.00 €
Clique	350.00 €
Chorale	350.00 €
MédiaLire	350.00 €
Miss cabrioles	350.00 €
Comité de Jumelage (Bal du 14 juillet)	500.00 €
Comité de Jumelage (Réception des Gratotais)	700.00 €
ASCE	1 740.00 € (y compris 4 nettoyages de salle à 35€)

## Informations mairie

### • Etat civil

#### Naissance :

Louise POURCELOT (22 janvier)

#### Décès :

Geneviève GARNIER née MARULIER (18 janvier)

## Rappel Péri scolaire

Les horaires d'ouverture sont :

- le matin : de 7h00 à 8h30 ;
- le midi : de 11h30 à 13h30 ;
- le soir : de 16h30 à 19h00.

Les créneaux horaires de 7h à 7h30 et de 18h30 à 19h sont proposés UNIQUEMENT sur réservation avec un délai de prévenance de 7 jours.

## Les commissions

- **Urbanisme P.L.U - Environnement :**
  - ✓ Etude des certificats d'urbanisme demandés par Me JUILLARD pour les parcelles C 1027, C 1029 et C 753.
- **Ecole :**
  - ✓ Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique.
  - ✓ Etude de la future implantation périscolaire.

## Les travaux du SIVU

- ✓ Nettoyage du point R et du cimetière.
- ✓ Dépose des décorations de Noël.
- ✓ Raccordement au réseau d'assainissement d'une nouvelle maison, rue de l'Eglise.
- ✓ Pose d'enrobé à froid dans plusieurs rues.

## **QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS**

A remettre en mairie

Nom : ..... Prénom : .....

Date : ..... Signature :

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet :  
<http://etouvans.cc3c.fr>

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : [nicolas.pacquot@gmail.com](mailto:nicolas.pacquot@gmail.com).

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : [mairie.etouvans@gmail.com](mailto:mairie.etouvans@gmail.com) ;
- par téléphone ou en vous rendant en mairie.